



FR

COMMISSION DES FINANCES
91^{ème} session
(Rome / distanciel) 25 mars 2021

UNIDROIT 2021
F.C. (91) 4
Original: anglais
février 2021

Point n° 4 de l'ordre du jour: Actualisation sur la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Actualisation sur la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note de l'actualisation sur la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de sécurité sociale et des prochaines étapes</i>
<i>Documents connexes</i>	UNIDROIT 2020 – F.C. (90) 7 ; UNIDROIT 2020 – C.D. (99) B.20 ; UNIDROIT 2020 – A.G. (79) 8 ;

INTRODUCTION

1. Après un examen approfondi, lors de sa 83^{ème} session (Rome, 21 septembre 2017), la Commission des Finances a recommandé l'adoption d'importantes réformes de la rémunération et de la sécurité sociale, qui amélioreraient la viabilité d'UNIDROIT en renforçant la mobilité du personnel et en veillant à ce qu'UNIDROIT soit un lieu de travail attractif¹. A sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017), l'Assemblée Générale a adopté ces réformes, ainsi que les révisions nécessaires du Règlement intérieur d'UNIDROIT. L'Assemblée Générale a, en outre, donné au Secrétariat une certaine souplesse quant au calendrier nécessaire à leur mise en œuvre, qui serait examiné par la Commission des Finances. Depuis cette session, le Secrétariat a mis en œuvre en février 2018 la réformes de la rémunération et celle de la sécurité sociale en septembre 2019.

2. Le Secrétariat a fourni des mises à jour à cet égard à la Commission des Finances jusqu'à sa 90^{ème} session, au cours de laquelle elle a été invitée à recommander l'adoption de la proposition figurant dans le rapport fourni par le Comité pour l'administration des fonds (CAF) à l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (à distance, le 17 décembre 2020). La proposition ayant été approuvée, le document ci-joint est une nouvelle mise à jour fournie par le CAF sur les développements depuis novembre 2020 (voir Annexe 1).

¹ [UNIDROIT 2017 – F.C. \(83\) 9, Point n° 9.](#)

II. ACTION DEMANDEE

3. *Le Secrétariat demande à la Commission des Finances de prendre note de cette mise à jour concernant la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT et de faire sa recommandation au Conseil de Direction en conséquence.*

ANNEXE I

**SIRP – CAF (COMITÉ POUR L'ADMINISTRATION DES FONDS)
UNIDROIT – RAPPORT AU CONSEIL DE DIRECTION**

CONFIDENTIEL – NON DESTINÉ À LA DISTRIBUTION